

Avis de l'IC-CHSCT sur le logiciel Concur de gestion des frais de missions et son impact sur les conditions de travail des salariés concernés

Les élus de l'IC-CHSCT ont pris connaissance du projet de logiciel sur les frais de missions « Concur ».

Ils notent que le projet n'est plus le même depuis sa première présentation en CCE en septembre, et en IC-CHSCT de novembre 2016. Il a évolué mais des questions restent sans réponse.

La principale interrogation est sur le devenir des assistantes jusque là chargées de la saisie et du traitement des frais de mission des collaborateurs de FTV.

Les élus se demandent quelles opportunités d'évolution existent pour les administratives. Surtout dans le contexte général qui les frappe lourdement depuis quelques mois :

- Il y a eu la restructuration des régions de France 3
- Il y a eu l'introduction de Mon Kiosque, un logiciel qui a privé les assistantes de leur expertise en matière de temps de travail et de congés.
- Il y a le déploiement de Planif, un logiciel qui permettra aux managers de réaliser les plannings jusque là faits par les assistantes.
- Il y a la mise en place du logiciel Concur qui privera les assistantes du traitement des frais de mission.

Le déploiement de ces trois logiciels est également à remettre dans le contexte de l'introduction d'un quatrième logiciel, celui de la Dématérialisation des factures, qui touche le secteur de la comptabilité, donc

ferme toute perspective d'évolution des assistantes vers ce secteur puisqu'il s'accompagne d'une réduction affichée de 10 ETP.

Et tous ces projets sont évidemment à remettre dans le contexte du Contrat d'Objectifs et de Moyens avec la suppression de 500 ETP prévue à FTV ...

L'enquête de SECAFI a montré une réelle inquiétude chez les assistantes, un grand désarroi. Des réponses doivent donc être données. Les assistantes ne rejettent pas l'outil, elles veulent savoir quelle place elles auront dans une organisation désormais dématérialisée.

Les élus de l'IC-CHSCT se demandent donc : que reste-t-il aux assistantes ? Et les arguments de la direction ne répondent pas aux interrogations.

Quels sont les besoins émergents en assistantat ? Le travail n'a pas été fait, y compris dans les nouvelles régions créées par la réorganisation de France 3 où c'était prévu, par exemple pour les Moyens Généraux, la Communication, etc.

Le projet ne présente pas de traduction de réelles opportunités pour les assistantes. Quelle mobilité pour les assistantes des petites antennes ? La direction nous dit qu'elles pourront se recentrer sur leur cœur de métier, mais que restera-t-il dans leur cœur de métier ?

Pour l'instant, dans les régions les missions sont traitées en globalité et pas seulement

pour leur liquidation. C'est cela qui fait sens. La fragmentation des tâches nuit à l'efficience.

Le projet fait peser le risque de perte de sens au travail, et est donc générateur de RPS.

Trop de questions restent sans réponse. Le process cible n'est pas encore défini : demain, qui va faire quoi ? Le projet semble mal ficelé, la communication est affligeante. Il manque un chef de projet RH, là, nous avons uniquement un chef de projet technique ce n'est pas suffisant.

Il n'y a pas eu de mesure des conséquences, on a privilégié l'outil pour l'outil en oubliant l'humain. Or l'outil ne sera pas accepté s'il n'est pas compris et donc partagé.

On reporte l'activité des administratives vers les autres salariés, sans alternative. Les risques pour ces autres salariés : travail masqué, éloignement du cœur de métier, empêchement à la qualité, surcharge de travail. Et un sentiment de culpabilité : celui de voler le travail des administratives.

Les élus de l'IC-CHSCT vous alertent, c'est là un véritable Risque Psycho Social. Les salariés n'y voient que les contraintes, pas les avantages.

Quelle est la finalité de ce nouvel outil ? De nouvelles suppressions d'ETP, sans l'assumer ? C'est la question que se posent les élus de l'IC-CHSCT aujourd'hui.

Préconisations

- ❖ Les élus demandent une GPEC spécifique aux assistantes, encadrée dans un accord et concernant, entre autre :

Les Chargées de gestion administratives

Les Assistantes de BRI

Les Cadres à la production

Les Assistantes de direction

Les Adjointes de production

Les Assistantes de locales

Les Assistantes comptables en Outre-mer

- ❖ Les élus demandent que soit fait une analyse prospective avec des déclinaisons concrètes :
 - sur les « Assistantes 2.0 »
 - sur les contributions Web et les nouveaux métiers du Web
- ❖ Les élus demandent une feuille de route précise sur les projets en cours impactant pour le secteur administratif
- ❖ Au vu de la multiplicité des projets, les élus demandent une coordination des projets digitaux au niveau de la direction de FTV
- ❖ Les élus demandent un traitement particulier pour les Outre Mers, en raison de leurs spécificités administratives, géographiques et techniques
- ❖ Les élus prennent acte de la proposition d'ateliers participatifs pour les assistantes : ils demandent des précisions sur la construction de ces ateliers, sur le périmètre, sur la composition, sur la méthodologie, et estiment indispensable qu'un recensement des besoins de l'entreprise soit fait au préalable, pour ne pas donner de faux espoirs aux assistantes et créer des dissensions entre les salariés de différents métiers.

En ce qui concerne le déploiement, le site et les populations pilotes devront prendre en compte la diversité des situations

Tous ces points constitueront la feuille de route de la commission de suivi.

Adopté à l'unanimité des 24 votants

Paris, le 31 mai 2017